
PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale du vendredi 17 mars 2017 à 9h00, à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à la Brévine

Le Président	M. Simon Eschler
Membres	52 personnes selon liste de présence
Invités	Pierre-Ivan Guyot et Félix Wuergler (SAGR), Pierre-François Gobat (SCAV), Stéphane Rosselet et Yann Huguelit (CNAV), Jacques-André Choffet (AGRI)
Excusés	15 invités et 12 membres
Le gérant	M. Gilles Aeschlimann
Procès-verbal	Mme Justine Debély

Ordre du jour

1. Salutations
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2016
 3. Rapport du président
 4. Rapport du gérant
 5. Finances:
 - 5.1. Présentation des comptes 2016
 - 5.2. Rapport des vérificateurs
 - 5.3. Acceptation des comptes 2016
 - 5.4. Présentation et vote du budget 2017
 6. Élections et nominations:
 - 6.1. Renouvellement du comité
 - 6.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
 7. Modification des statuts
 8. Divers
-

1. Salutations

Le président ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les invités et les membres présents. Il mentionne les invités excusés.

MM. Christophe Simon-Vermot et Raphaël Oppliger sont nommés scrutateurs.

Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour présenté. Aucun commentaire, l'assemblée approuve l'ordre du jour tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un lever de mains avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président

Dans notre société actuelle où le commerce est de plus en plus international, l'avenir de notre agriculture dépend de la confiance du consommateur vis-à-vis de nos produits et de notre profession. La balle est dans notre camp : c'est à nous de créer ce climat de confiance et de donner envie aux gens de consommer nos produits, des produits suisses!

Il s'agit donc de continuer d'assurer une excellente qualité des denrées alimentaires que nous produisons, afin que les gens soient prêts à payer un peu plus pour nos produits suisses.

Il s'agit de soigner notre image, nos agissements, nos comportements et nos propos que nous émettons tout autour de nous et qui rayonnent souvent au-delà de notre simple voisinage.

Mais il s'agit également d'en informer nos clients, afin qu'ils en soient conscients ! Pour cela ouvrez les portes de votre exploitation, montrez à "Madame et Monsieur tout le monde" comment vous détenez vos animaux, comment vous produisez votre lait et votre viande, comment vous produisez vos céréales, comment vous produisez votre vin, etc. Expliquez par exemple que votre lait est analysé 2 fois par mois et qu'il y a une tolérance zéro concernant les résidus d'antibiotique. Entrez en contact avec des gens hors agriculture!

L'avenir de notre profession dépend également des soutiens financiers de la confédération et de notre canton, principalement sous forme des paiements directs. À nouveau la durabilité de ce système repose sur la confiance de nos consommateurs. Il faut donc leur montrer que vous fournissez des prestations afin d'obtenir ces paiements directs. Donc il s'agit encore une fois d'expliquer aux gens que vous remplissez les règles PER, que vous pratiquez une agriculture raisonnée, que votre utilisation d'engrais est limitée, que vous laissez au moins 7% de votre surface agricole en Surfaces de promotion de la biodiversité, etc.

L'agriculture d'aujourd'hui est donc différente de celle de nos grands-parents : L'Etat n'est plus impliqué dans les marchés et le défi de notre profession est de bien répondre aux attentes de nos clients, comme le font les autres secteurs privés.

Quel est le lien avec l'ANAPI dans tout cela? Les contrôles effectués par l'ANAPI sont justement l'occasion pour vous de montrer la qualité de votre travail, tant dans le domaine de la qualité des denrées alimentaires que vous produisez, mais également au niveau des prestations que vous fournissez. Mais afin de renforcer la confiance des consommateurs, il s'agit avant tout de pratiquer l'autocontrôle sur vos exploitations, d'être responsable. Il faut éviter de se montrer provocateur, de franchir les limites, car cela ne peut que pénaliser la profession à moyen/long terme et surtout donner de la force à ceux qui doutent de la crédibilité de notre agriculture.

Pour conclure, je vous recommande à tous de voir positivement l'avenir de notre métier, de relever les défis avec un état d'esprit optimiste, ouvert et communicatif.

Intégralité du rapport

4. Rapport du gérant

Le rapport du gérant sera présenté en 4 points : 1) Contrôleurs et Préposés, 2) Contrôles et résultats, 3) Accréditation et FOCAA et 4) Infos et nouveautés

4.1. Contrôleurs et préposés

Pour les contrôleurs, le gérant informe de la démission suivante: M. Charles-André Jeannin qui cessera son activité dès le 1^{er} avril 2017.

Concernant les préposés M. Hervé Agassis a démissionné à fin 2016. M. Michel Barben, déjà préposé, a été choisi pour lui succéder et agrandit donc son secteur en reprenant celui du Locle-Les Brenets.

Team des contrôleurs :

Daniel Barben
Christophe Barras
François Chopard
Charles-André Jeannin (jusqu'au 1.04.2017)
Isabelle Matthey
Raphaël Oppliger
Thierry Oppliger
Patrick Pellaton
Christian Santschi
Valentin Von Allmen

+ 14 contrôleurs viticoles

Team des préposés :

Olivier Bachmann
Daniel Barben
Michel Barben
Jean-Pierre Duvanel
Jean-François Favre
Patrick Pellaton
Daniel Jeanneret
Laurent Jeanneret
Sylvain Meystre
Teddy Monnier
Vincent Perrin
René Porret
Gérard Stampfli

Une offre d'emploi a été publiée dans le dernier Bulletin-info. L'objectif est d'engager au moins 2 contrôleurs qui feront la formation d'Assistant Officiel.

4.2 Contrôles et résultats

Statistiques de contrôles	2015	2016
Nb exploitations inscrites SST/SRPA	567	554
Nb expl. SST/SRPA contrôlées	210 (37%)	174 (31%)
Exploitations en CC	15 (7%)	15 (9%)
Nb de contrôles AO	190	189
Nb exploitations inscrites PER	624	615

Nb contrôles PER sur le terrain	157 (25%)	181 (29%)
Nb contrôles Données de structure (PER + Bio)	190	200
Exploitations en CC	20 (6%)	30 (8%)

Statistiques de contrôles	2015	2016
IP-Suisse céréales	8	6
IP-Suisse viande	78	53
IP-Suisse exigences de base	80	71
IP-Suisse Biodiversité	51	44
IP-Suisse Lait des prés	4	-
AQ-Viande suisse	96	85
Suisse-Garantie	39	26
AOP Gruyère	-	66
Autres (IGP/FM/62a)	9	6

4.3 Accréditation et FOCAA

L'ANAPI a obtenu son accréditation individuelle depuis le 1^{er} aout 2016.

L'une des principales nouvelles exigences a été mise en place en 2016: il s'agit du contrôle des exploitations des membres du comité et des contrôleurs qui doivent se faire à 2.

Le 30 novembre 2016, un audit interne à été effectué par la responsable qualité de la FOCAA. Quelques petites actions correctives ont déjà été faites ou vont l'être prochainement.

Des audits de terrain et de la gérance sont prévus par le SAS (Service de l'Accréditation Suisse) pour 2017.

4.4 Infos et nouveautés

Les 4 organisations de contrôles liées à des cantons Acorda, soit Jura-Genève-Vaud-Neuchâtel, ont investi en commun pour le programme "Acordaccontrol". Les contrôles avec tablettes deviennent concrets.

Depuis 2016, la commission de contrôle n'a plus de pouvoir décisionnel. L'ANAPI fournit les résultats de contrôle au SAGR et ce dernier communique les décisions aux exploitants.

5. Finances

5.1. Présentation des comptes 2016

Le gérant présente les comptes 2016. Ceux-ci se bouclent avec un bénéfice de **Fr. 155.73**.

Le bilan montre une fortune s'élevant à **Fr. 117'340.76** et des fonds de réserve de **Fr. 83'427.05**.

5.2. Rapport des vérificateurs

MM. Johnny Ruchti, Romane Botteron et Fabian Krebs ont fonctionné comme vérificateurs de comptes. M. Fabian Krebs fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2016 ont été vérifiés le 3 mars 2017 aux Ponts-de-Martel en présence du gérant M. Gilles Aeschlimann et de la comptable Mme Josée Sandoz. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée de les accepter tels que présentés.

5.3. Acceptation des comptes 2016

Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.

5.4. Présentation et vote du budget 2017

Le gérant présente le budget 2017. Celui-ci montre un bénéfice de **Fr. 50.00**

Le budget 2017 est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

6. Élection et nomination

6.1 Renouvellement du comité

Aucun membre du comité n'arrive à la fin ou souhaite mettre fin à son mandat. Voici sa composition:

Président:	Simon Eschler
Boudry:	Olivier Porret
La Chaux-de-Fonds:	Frédéric Matile
Le Locle:	Armin Eigenmann
Neuchâtel:	Cédric Barben
Val-de-Ruz:	Denis Christen
Val-de-Travers:	Claude-Alain Dreyer
Contrôleur:	Christophe Barras
Préposé:	Sylvain Meystre

L'Élection en bloc du comité a été acceptée à l'unanimité par un applaudissement.

6.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

M. Johnny Ruchti est sortant. Le nouveau vérificateur-suppléant doit provenir du district de Boudry, afin de respecter le tournus. L'assemblée propose M. Jean-Marc Zwahlen. Aucune autre candidature n'étant proposée, il est élu comme vérificateur-suppléant.

La commission de vérification 2017 est constituée des personnes suivantes: MM. Roman Botteron, Pieric Matthey et Fabian Krebs comme vérificateurs et MM. Jean-Pierre Gfeller et Jean-Marc Zwahlen comme vérificateurs-suppléants.

7. Modification des statuts

La proposition de modification de statuts se trouvait sur le site de la CNAV. Le changement principal concerne la commission de contrôle: son nouveau nom est la "commission consultative de contrôles". Elle n'a plus de pouvoir décisionnel et elle est invitée par le SAGR à faire le bilan des résultats de contrôle.

Aucune remarque n'étant formulée, la modification des statuts est acceptée à l'unanimité par un lever de mains.

8. Divers

Le président remercie la CNAV, le SCAV et le SAGR pour la bonne collaboration. Egalement les teams des contrôleurs et préposés, le gérant M. Gilles Aeschlimann, la secrétaire Mme Justine Debély ainsi que la comptable Mme Josée Sandoz pour le travail accompli.

La parole est aux invités :

M. Pierre-François Gobat, Chef du SCAV, prend la parole. Il remercie l'ANAPI pour la bonne collaboration suite à ces contrôles mis en place il y a 2 ans. Il constate que cela fonctionne bien. Lors des non-conformités mineures l'agriculteur renvoie un formulaire déclarant avoir mis en ordre ce qui devait l'être. Par la suite des contrôles par sondage sont effectués par le SCAV, principalement suite à des non-conformités majeures.

Il reprend ce qu'a dit le gérant concernant la recherche de nouveaux contrôleurs et assistants officiels et espère pouvoir compter sur des personnes motivées.

M. Pierre-Ivan Guyot, Chef du SAGR, remercie l'ANAPI pour le travail accompli. Malheureusement, la période électorale peut-être propice à dire n'importe quoi au sujet de l'agriculture. Il reprend ce qu'a dit le président: n'hésitez pas à ouvrir votre exploitation pour assurer la crédibilité de l'agriculture! Les contrôles de l'ANAPI sont indispensables par rapport à cela.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, le président clôt la séance à **9h50**.

La Brévine, Le 17 mars 2017

Le président

Le gérant

Simon Eschler

Gilles Aeschlimann